



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

## Nature et Transitions : agissons ensemble pour l'environnement et la biodiversité

### Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public , Exploitant ,  
Université, Enseignement supérieur, Recherche

### Domaines secondaires

Biodiversité , Environnement , Littoral , Climat , Innovation

Cet appel à projets vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de la biodiversité. Les thématiques abordées sont multiples : continuités écologiques, plantations, restauration de milieux, plans d'action, pollinisateurs, agriculture urbaine, nature en ville, biodiversité marine, biodiversité nocturne, innovation, connaissance, ...

## Échéances

### Période 1 :

Etape 1 - Période de dépôt des pré-projets : du 1 mai 2021 au 15 juillet 2021  
Sélection des pré-projets et accord régional pour dépôt des dossiers définitifs  
: septembre 2021

Etape 2 - Date limite de dépôt des dossiers définitifs pour les pré-projets  
sélectionnés : 15 novembre 2021

### Période 2 :

Etape 1 - Période de dépôt des pré-projets : du 1 octobre 2021 au 1 janvier  
2022

Sélection des pré-projets et accord régional pour dépôt des dossiers définitifs  
: février 2022

Etape 2 - Date limite de dépôt des dossiers définitifs pour les pré-projets  
sélectionnés : 15 avril 2022

## **Objectifs**

Les projets attendus doivent contribuer à atteindre les objectifs suivants :

Préserver et restaurer la biodiversité ;  
Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de GES et en renforçant les capacités de séquestration du Carbone ;  
Adapter les territoires à ces changements, en limitant leurs effets ;  
Préserver la qualité des milieux en recherchant des alternatives innovantes aux usages portant atteintes à ces périmètres ;  
Favoriser la prise de conscience de l'ensemble des acteurs.

## **Bénéficiaires**

Cet appel à projets est ouvert, en fonction de la typologie des actions et thématiques abordées, aux entités de droit public ou privé à l'exclusion des personnes physiques : entreprises, collectivités et leurs groupements, organisations professionnelles agricoles, associations (sous conditions) ...

## **Montant**

Montant minimum dépenses éligibles = 4 000 €

Taux d'aide, montant maximum et types de dépenses éligibles variables selon les types de projets (se référer à l'article 8 du règlement)

## **Modalités de paiement**

Avance de 50% au démarrage  
Solde après achèvement et réception des pièces justificatives

## **Critères de sélection**

Sélection des projets selon des critères indiqués à l'article 6.4 du règlement de l'appel à projets

Les conditions d'éligibilité détaillées figurent à l'article 7 du règlement de l'appel à projets

## Comment faire ma demande ?

Les modalités complètes de l'appel à projets (conditions d'éligibilité, attendus des projets....) se trouvent dans le règlement ci-joint.

Les formulaires de candidature (dépôt des pré-projets) et les dossiers de candidatures définitifs sont à transmettre **par voie dématérialisée à l'adresse : biodiversite@nouvelle-aquitaine.fr**

Les modèles de document à utiliser sont disponibles en pièce jointe.

Rappel : seuls les candidats qui auront reçu un avis favorable à l'issue de la phase de pré-sélection (Etape 1) pourront déposer un dossier de candidature définitif (Etape 2).

## Correspondants

Service Biodiversité - Site de Poitiers

05 49 38 47 16

Service Biodiversité - Site de Bordeaux

05 47 30 32 76

Service Biodiversité - Site de Limoges

05 55 45 00 89